

Promesse d'embauche non tenu

Par Manon69, le 25/08/2009 à 15:37

Bonjour,

je suis dans une sociètè de garde d'enfant et mon employeur ma fait une promesse d'embauche de minimum 15h par semaine il n'a pas tenu son engagament il ma trouver un contrat de 15h 20h toute les 2 semaines. Une année c'est écouler en pensant qu'il m'orai trouver autre chose mais non rien. Doit-il me payé les semaines pour lesquelle je n'est pas travailler équivalent a 15h par semaine? Merci de me répondre rapidement.

Cordialement P.Manon